

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

10^{ème} SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 JUIN 2025 à 7H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - HÔTEL DE VILLE DU GOSIER

1. Délégations au Maire en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Par ordonnance du juge des référés en date du 19 mai 2025, le Tribunal Administratif de Guadeloupe a suspendu la délibération n°INCM-2025-4S-DAJA-22 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À la suite de cette situation, le juge des référés a demandé expressément la tenue d'un Conseil Municipal en urgence dans un délai de huit jours aux fins de délibération sur la délégation de compétence du maire.

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection du Maire le 15 avril 2025, il est demandé de lui donner délégation dans les conditions fixées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue d'assurer une gestion efficace et continue des affaires municipales, notamment dans des situations nécessitant une réactivité immédiate.

Pour rappel, une telle délégation permet d'assurer un fonctionnement efficace et réactif de l'administration municipale, tout en maintenant le contrôle du Conseil Municipal. Elle concerne notamment la souscription d'emprunts, les droits de voirie, l'affectation et la délimitation des propriétés communales, la passation de contrats, ou encore les demandes d'attribution de subventions, entre autres.

En conséquence, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'étendue des compétences qu'elle souhaite confier par délégation au Maire.

2. Mise à disposition à titre gratuit du Palais des Sports et de la Culture à l'Association ONG Caraïbes Sport Développement Durable (CSDD) dans le cadre de l'organisation du Kreyol Memorial Day Cup 2025

L'association ONG Caraïbes Sport Développement Durable, en partenariat avec le Grand Gosier Basket, demande à la ville la mise à disposition gratuite du Palais des Sports et de la Culture ainsi que des moyens logistiques pour accueillir une étape du Kréyol Mémorial Day Cup 2025. Cette mise à disposition, valorisée à 25 000 euros, vise à soutenir les associations et à renforcer l'attractivité de la ville. Le conseil municipal est invité à autoriser cette mise à disposition gratuite et à habilitier le maire à signer les documents nécessaires.

3. Octroi d'une subvention exceptionnelle au Lycée Baimbridge dans le cadre d'un séjour scolaire - Exercice 2025 :

Le Lycée de Baimbridge sollicite une subvention pour accompagner un élève résidant dans la commune du Gosier dans le cadre du programme Green Horizon au avril 2025, mené par la section européenne Section Technologique du Management et de la Gestion (STMG). Ce projet vise à sensibiliser les élèves aux pratiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aux technologies vertes, à la fois à l'échelle locale et internationale.

4. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Comité de Quartier de Belle-Plaine pour l'action KA KI KA- EXERCICE 2025

La ville du Gosier soutient la promotion de la culture guadeloupéenne et du sport pour tous en accompagnant des initiatives citoyennes. Le Comité de Quartier de Belle-Plaine demande une subvention pour organiser deux événements majeurs : « KA KI KA », une journée culturelle autour du Gwo-Ka en mai, et « Les 10 KM du Gosier », une course pédestre en juin. Ces manifestations valorisent le patrimoine culturel et sportif local et renforcent la cohésion territoriale. Le Conseil municipal est invité à approuver cette subvention exceptionnelle et à signer une convention définissant ses modalités.